

AVIS DE CONCOURS

Pour affichage et diffusion

CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 1^{ère} CLASSE DES SERVICES DECONCENTRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

SESSION 2007

CONDITIONS D'ACCES

Pour être autorisés à se présenter au concours interne, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- remplir les conditions générales fixées par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- être fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière ;
- être, **au moment de l'épreuve écrite**, en activité, détachement, congé parental ;
- avoir accompli **au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins une année de services civils effectifs**, le cas échéant en plusieurs périodes ;
- **aucune limite d'âge** n'est opposable aux candidats.

<u>NOMBRE DE POSTES</u> : non fixé (consultable ultérieurement sur le serveur de l'académie d'AMIENS : http://www.ac-amiens.fr)	<u>DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE</u> : MERCREDI 13 JUIN 2007 (après-midi)
---	---

La nature et le programme des épreuves du concours sont disponibles sur le site de l'académie d'Amiens :
<http://www.ac-amiens.fr> - rubrique « Examens et concours » puis « Concours » et « Administration ».

INSCRIPTIONS

Les préinscriptions seront prises uniquement par internet :

<https://ocean.ac-amiens.fr/inscrinetATE>

Du Jeudi 12 avril au jeudi 03 mai 2007 (17 heures)

A la suite de votre inscription sur internet, une confirmation vous sera envoyée.

Elle devra être :

- ↪ soit **confiée** aux services postaux **en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit oblitérée à la date du lundi 21 mai 2007, à minuit au plus tard (le cachet de la poste faisant foi)**.
- ↪ soit **déposée** au Rectorat de l'académie d'Amiens **au plus tard le lundi 21 mai 2007 à 17 heures**.

Les candidats qui n'auraient pas reçu cet imprimé **le jeudi 10 mai 2007** doivent prendre contact avec le service des examens et concours du Rectorat au **03.22.82.39.63**.

En cas de contestation, seules pourront être examinées les requêtes formulées par les candidats qui apporteront la preuve matérielle de leur envoi (envoi en recommandé simple très conseillé).